

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-4799 / 102141
Coop, Bâle Région Suisse Romande, 1762 Givisiez
Produits surgelés
besoins spéciaux de consommation
2 H
01.07.2004–30.06.2007 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 04-4684 / 109851
Dominique Sallin, 1870 Monthey
Boulangerie: formation de l'apprenti 3ème année
besoins spéciaux de consommation
1 J
15.07.2004–14.07.2005 (Nouveau permis)
- 04-4686 / 101692
Imprimerie du Démocrate SA, 2800 Delémont
Impression et expédition du quotidien «Le Démocrate»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H, 2 F
30.06.2004–29.06.2007 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 04-4798 / 102114
Coop, Bâle Région Suisse Romande, 1020 Renens
Centrale de Distribution de produits frais (denrées périssables), exploitation
produits agricoles, service transports, entrepôts, distribution boulangerie, lobistique
boucherie
besoins spéciaux de consommation
46 H, 8 F
04.04.2004–31.12.2006 (Renouvellement/modification)
- 04-4800 / 100111
Coop Bâle, Région Suisse Romande Coop Broye-Fribourg-Molésion,
1700 Fribourg
Boulangerie – Pâtisserie
besoins spéciaux de consommation
22 H
04.07.2004–03.07.2007 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 04-4797 / 109885
PLC Datasystems SA, 1204 Genève
Services téléphoniques: vente de cartes – conseils – prestations télécom.
besoins spéciaux de consommation
2 F
01.08.2004–31.07.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 04-4782 / 100072
Wago Contact SA, 1564 Domdidier
Personnel auxiliaire. Département production: ateliers d'injection plastique –
d'étempage – des automates de montage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
01.07.2004–31.12.2004 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

7 septembre 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail